



## **COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JANVIER 2022**

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 janvier 2022

Date d'affichage : 18 janvier 2022

L'an deux mille-vingt-deux, le lundi 31 janvier, à 19 heures 30, le Conseil municipal de la commune de PAUCOURT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle de la Clairière, sous la présidence de M Gérard LORENTZ, Maire.

**PRESENTS** : Mmes et Mrs BREMONT Jean-Luc, DELAVEAU Caroline, FORT Alain, HOUTEER Lucile, LAPEYRADE Simone, LORENTZ Gérard, MOREAU Guy, PARASKIOVA-ANTONINI Muriel, M. ORUS PLANA Sébastien, POTTIER Virginie, TALENS Nathalie, TORREGANO David et VAILLANT Christèle.

**ABSENTS REPRESENTES** : M. Benjamin CLERET a donné pouvoir à Mme Muriel PARASKIOVA-ANTONINI et M. François SAILLARD a donné pouvoir à M. Alain FORT.

Mme Muriel PARASKIOVA-ANTONINI a été désignée comme secrétaire de séance.

Le quorum est atteint.

### **INTRODUCTION**

M. le Maire remercie les membres de l'assemblée de leur présence.

Il soumet à l'approbation de l'assemblée la modification de l'ordre du jour suivante :

- Ajouter « état des indemnités des élus » au titre de l'exercice 2021.

Ce nouvel ordre du jour, n'appelant aucun commentaire, est approuvé à l'unanimité.

M. le Maire remercie les membres de leur vote et ouvre la séance.

### **OUVERTURE DE LA SEANCE**

#### **A/ VOTE DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 21 DECEMBRE 2021**

M. le Maire rappelle les différents points abordés lors de la dernière séance du Conseil Municipal ; il est procédé au vote de ce compte-rendu qui est validé à la majorité (1 abstention : Mme Pottier).

#### **B/ DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DEPUIS LE CONSEIL MUNICIPAL DU 22 NOVEMBRE 2021**

Il est procédé à l'énumération des décisions prises depuis 22 novembre 2021. Les décisions concernent principalement des arrêtés individuels ou réglementaires (avancement d'échelon, arrêtés maladie ou arrêtés de travaux et de circulation).

## **C/ PRESENTATION DE L'ETAT DES INDEMNITES DES ELUS AU TITRE DE L'EXERCICE 2021.**

Le tableau présenté liste les montants des indemnités versées aux élus durant l'année 2021. Ce tableau concerne le Maire et les adjoints au Maire au nombre de 4 (Mme Paraskiova-Antonini, M. Saillard, Mme Vaillant et M. Moreau). Il figure également dans ce tableau récapitulatif les autres indemnités perçues par les élus notamment le Maire au titre des fonctions de Vice-Président de l'Agglomération Montargoise et du Syndicat des eaux de Puy La Laude.

M. Alain FORT a bénéficié d'un versement d'indemnités en lien avec les missions qui lui avaient été déléguées (opérations de mise à jour des fichiers numériques de la Mairie et de la mise en place d'une nouvelle plateforme de téléphonie).

La présentation de ces versements est une obligation réglementaire que le Maire doit porter à la connaissance des élus communaux, à chaque début d'année (cf réforme de janvier 2019).

### **I. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS D'ACCOMPAGNEMENT CULTUREL POUR LES COMMUNES (FACC) – ANNEE 2022 - DELIB 2022/01**

Dans le cadre de ses activités culturelles, le Conseil Municipal requiert la collaboration de l'association DEMI-SOUPIR, afin qu'elle présente une opérette tout public intitulée « Pomme d'Api Offenbach », les samedi 2 et dimanche 3 avril 2022, aux horaires prévus par l'association, à PAUCOURT.

Le montant du spectacle d'opérette est de 3 000 €.

Il convient que le Conseil Municipal se prononce sur l'autorisation de M. le Maire à signer le contrat d'engagement avec cette association et sur l'intérêt de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental du Loiret au titre du Fonds d'Accompagnement Culturel aux Communes (FACC).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (6 abstentions : Mme Delaveau, Mme Pottier, Mme Talens, Mme Houteer, M. Moreau, Mme Vaillant) :

**-AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat d'engagement avec l'association DEMI-SOUPIR.

**-SOLLICITE** une subvention de 65 % auprès du Conseil Départemental du Loiret au titre du Fonds d'Accompagnement Culturel aux Communes (FACC) 2022, pour la mise en œuvre de cette manifestation.

Mme Houteer se dit étonnée sur le montant du reste à charge de la Commune. Habituellement, la Commune n'engageait aucun frais sur ces types de manifestations. M. Le Maire explique que la Commune va aider l'association dans l'organisation de cette représentation mais l'aide accordée se substituera à l'aide financière que la Commune devait apporter à l'association dans le cadre des aides apportées aux associations Paucourtoises.

Ce dispositif d'aide du Département est possible pour 2 manifestations réalisées par an sur la Commune. Il faudrait donc savoir si une autre manifestation entrera dans ce dispositif. Au nom de la Commission Citoyenne, Christèle Vaillant rappelle qu'aucune autre manifestation n'a été évoqué ; le Cabaret n'est pas non plus à l'ordre du jour du Comité des fêtes.

Il est demandé d'être plus stratégique et de savoir faire un choix entre les manifestations à mettre en place et à privilégier.

Sans autres commentaires, la décision est adoptée avec 6 abstentions.

## II. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) SUR L'EXERCICE 2022. – DELIB 2022/02

Monsieur le Maire expose le projet de réhabilitation énergétique, phonique et thermique, du groupe scolaire.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à : 212 162 € H.T

M. le Maire informe le conseil municipal que le projet est éligible à la DSIL.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

**-adopte** le projet de réhabilitation énergétique, phonique et thermique, du groupe scolaire pour un montant de 212 162 € H.T soit 254 594 TTC.

**-adopte** le plan de financement ci-dessous :

DEPENSES	H.T	T.T.C	RECETTES (€ HT)	H.T
<b>TRAVAUX :</b>			<b>ETAT (DSIL)</b>	106 081
Isolation des combles (école primaire et sanitaires préau)	5 250	6 300	<b>REGION CENTRE</b>	53 040
Isolation des murs par l'extérieur	13 500	16 200	<b>CEE</b>	10 608
Remplacement des menuiseries les moins performantes	55 150	66 180	<b>AUTOFINANCEMENT</b>	42 433
Mise en place de la VMC double flux dans les écoles maternelle et primaire	75 000	90 000		
Remplacement des luminaires	15 000	18 000		
Travaux divers	6 150	7 380		
BE Arches Etudes	13 380	16 056		
BE Delage et Couliou	3 780	4 536		
Dépenses de maîtrise d'œuvre :	16 450	19 740		
Aléas 5%	8 502	10 202		
<b>TOTAL</b>	<b>212 162</b>	<b>254 594</b>	<b>TOTAL</b>	<b>212 162</b>

**-sollicite** une subvention de 106 081 € au titre de la DSIL, soit 50 % du montant du projet H.T.

**-charge** le Maire de toutes les formalités.

M. le Maire rappelle les études menées sur les bâtiments de l'école et les résultats négatifs obtenus sur l'architecture et l'isolation de ces locaux. Outre le changement du mode de chauffage, l'isolation du bâtiment est devenue indispensable.

Dans ce cadre, M. le Maire présente ce dossier de demande de financement auprès des services de l'état pour le financement des opérations d'isolation des bâtiments scolaires. L'idée est de répondre aux normes actuelles et d'apporter une réponse adaptée en termes de chauffage du groupe scolaire mais aussi en structuration des bâtiments.

Le mode de chauffage air/eau est le mode le plus économique, adapté à l'école et à sa configuration. La géothermie n'est plus envisageable à cause des sols fragiles et le système du bois déchiqueté est inadapté en raison des contraintes de livraison et d'approvisionnement difficiles sur le site de l'école.

M. le Maire explique que la Commune pourra peut-être bénéficier de 10% de financement supplémentaire si les matériaux utilisés à la réhabilitation des bâtiments sont des matières

biosourcées. A ce stade, il n'est pas garanti que ces matériaux soient utilisés mais le maximum sera fait en ce sens.

Le reste à charge de la Commune est approximativement de 43 000 euros. La Commune a les financements pour le moment ; il sera question de trancher la question de l'opportunité de ce projet lors de la présentation de l'ensemble des projets présentés dans le DOB (débat d'orientations budgétaires) qui figure à l'ordre du jour de la présente séance.

L'attribution de la subvention est faite au regard de la facture définitive ; le montant de la subvention est ainsi proratisé en fonction du montant des dépenses réellement engagées. Lors du dépôt du dossier chauffage (mode géothermie, la subvention était accordée à hauteur de 85 000 euros (50% du montant H.T) ; désormais avec le mode de chauffage air/eau, celle-ci ne sera plus que de 35 000 euros environ. Sans autres éléments à ajouter, la décision d'une demande de financement de ce projet d'isolation des bâtiments du groupe scolaire est adoptée à l'unanimité.

### **III. DOTATIONS COMMUNALES AUPRES DU DEPARTEMENT DU LOIRET AU TITRE DE L'ANNEE 2022 - DELIB 2022/03**

Le Conseil Municipal a décidé la réfection et l'aménagement de certaines voiries communales ainsi que le renforcement de la signalisation horizontale et verticale sur ces mêmes voies dans un but de sécurité routière.

Il sollicite donc du Département une subvention au titre des amendes de police et de la redevance des Mines.

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités administratives et à signer toutes les pièces relatives à ce dossier pour l'obtention d'une subvention au titre des Amendes de Police et de la Redevance des Mines auprès du Département du Loiret.

Ces demandes de financement correspondent à des travaux communaux qui concernent la voirie (redevances des mines) avec la réfection des routes par exemple et pour des opérations de signalétique, verticales ou horizontales, sur la chaussée (amendes de police).

### **IV. AVIS CONSULTATION PUBLIQUE - INSTALLATION D'UN CENTRE DE VEHICULES HORS USAGE A FONTENAY-SUR-LOING - DELIB 2022/04**

Monsieur le Maire expose que la société FONTENAY PIECES AUTOS a déposé en Préfecture une demande d'autorisation pour l'installation d'un centre de traitement des véhicules hors d'usage sur la Commune de Fontenay-sur-Loing.

Le projet entre dans la législation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), au titre de la rubrique 2712 de la nomenclature des installations classées de l'environnement. La demande d'autorisation est soumise à **consultation publique du 30 décembre 2021 au 26 janvier 2022**.

Le périmètre de l'enquête est étendu à un rayon de 1 km autour de la commune de Fontenay-sur-Loing, lieu d'implantation du projet, englobant ainsi les communes de Ferrières-en-Gâtinais, Cepoy et Paucourt (art. R.512-46-11 du code de l'environnement).

Le dossier et le registre d'enquête sont disponibles à l'accueil de la Mairie (sur clé USB) ou sur le site internet des services de l'état dans le Loiret [www.loiret.gouv.fr](http://www.loiret.gouv.fr) dans les mêmes conditions de délais que celles prévues en affichage.

Un avis annonçant la consultation du public est affiché dans les communes concernées et sur le lieu d'implantation du projet par l'exploitant.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à formuler un avis sur ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **à la majorité** (5 abstentions : Mme Vaillant, M. Torregano, M. Orus Plana, Mme Houteer et Mme Talens) :

**-DONNE** un avis favorable à l'installation d'un centre de traitement des véhicules hors d'usage sur la Commune de Fontenay-sur-Loing.

**-PRECISE** qu'il n'émet aucune observation à l'encontre de ce projet.

Ce projet a soulevé des observations de la part d'un habitant de la Commune ; Il s'agit surtout de veiller au respect de l'environnement de proximité. Ce centre auto existait déjà sur le site mais c'est un changement de nature d'activités qui explique cette consultation publique de la population.

La destruction des véhicules implique la gestion des flux et matières liés à cette activité.

M. Orus Plana imagine donc que des contrôles sont pratiqués par les services de l'Etat sur ce type d'activités. Il estime que les populations devraient avoir le maximum de garantie quant à l'installation d'un centre autos tel que celui-ci.

M. Le Maire indique que le Centre fait l'objet des contrôles de la part des services de l'Etat néanmoins nul ne sait s'il existe des moyens de contourner ou de détourner la réglementation. On peut aussi penser que le syndicat des eaux sera lui-même très attentif à l'activité de cette casse.

M. Le Maire propose que les observations soient ajoutées au dossier et de les transmettre aux services dédiés, conformément à la procédure de consultation du public lancée par les autorités de l'état.

D'autres Communes doivent également se prononcées : Ferrières-en-Gâtinais, Cepoy et bien entendu Fontenay-sur-Loing.

Sans point supplémentaire, la décision est adoptée à la majorité avec 5 abstentions.

## **V. PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES DE L'AGGLOMERATION MONTARGOISE ET RIVES DU LOING AU TITRE DE L'ANNEE 2020 – DELIB 2022/05**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en ses articles L1411-3, L1413-1;

Vu le rapport annuel transmis par l'Agglomération Montargoise et Rives du Loing pour l'exercice 2021, en date du 22 octobre 2021.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel d'activité de l'Agglomération Montargoise et Rives du Loing pour l'année 2020.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité** :

**-PREND ACTE** du rapport d'activités de l'Agglomération Montargoise et Rives du Loing au titre de l'année 2020.

## **VI. PRESENTATION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE POUR L'EXERCICE 2020 (SIAEP) – DELIB 2022/06**

Vu l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales sur la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable,

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal ledit rapport, document qui est public pour permettre l'information auprès des usagers du service.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité** :

**-PREND ACTE ET ADOPTE** le rapport sur le prix et la qualité du service d'eau du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la région du Puy la Laude au titre de l'année 2020.

**-PRECISE** que la présente délibération sera transmise aux services préfectoraux.

Le syndicat a procédé à plusieurs travaux de réhabilitation des réseaux d'eau ; des mises en conformités ainsi qu'une chasse aux fuites. Aussi, il est question de mettre en œuvre l'imbrication de deux réseaux d'eau avec Montargis. La connexion sera faite au niveau de la Commune de Châlette-sur-Loing.

Le syndicat participe aussi à un programme d'amélioration du traitement naturel de l'eau avec le PETR du Montargois en Gâtinais. Ce volet est établi sur trois ans et l'idée est de développer des cultures sans pesticides et d'effectuer plus de contrôles.

Les élus s'interrogent sur les problèmes de fuites qui perdurent depuis des années ; seront-elles résolues à court terme ? M. le Maire explique que l'idée est de sectoriser la distribution de l'eau de manière à ce qu'une coupure d'eau ne pénalise pas tout un territoire mais seulement une partie. La gestion des fuites deviendra également plus facile à gérer. Il est vrai que les pertes de volumes ont toujours été importantes et l'objectif est de réduire ces pertes. Le travail de sectorisation du réseau d'eau est en partie réalisé mais des pertes perdurent. L'explication de ces pertes provient des canalisations qui sont vétustes, des joints ainsi que de certains produits qui attaquent directement les tuyaux. Les investissements à faire sont lourds et coûteux. M. Moreau précise qu'il a été découvert de l'amiante dans les tuyaux en 2020. L'idée est de remplacer les tuyaux du réseau existants par des tuyaux en fonte. On espère que la situation s'améliorera en 2022 et que cela se poursuivra en 2023.

## **VII. CREATION D'UN POSTE D'ATTACHE TERRITORIAL- DELIB 2022/07**

Le Maire rappelle à l'Assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la Collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis du Comité Technique sur la mise en place du protocole ARTT en date du 16/09/2021,

Vu la délibération sur l'instauration du protocole ARTT en date du 22/09/2021,

Considérant le tableau des emplois,

Considérant la nécessité de créer un emploi permanent d'attaché territorial pour permettre à un agent de prétendre à un avancement de grade suite à l'obtention de son concours ; l'agent étant inscrit sur la liste d'aptitude du CIG de la grande couronne de la Région d'Ile-de-France depuis le 20 décembre 2021.

Le Maire propose à l'Assemblée,

- La création d'un emploi d'attaché territorial, permanent à temps complet, à raison de 37 h hebdomadaires, donnant lieu à l'octroi de ARTT, conformément au protocole validé par le CT du 16 septembre 2021 et par délibération n°2021- 43 du 22 septembre 2021.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01 février 2022.

Filière : Administrative

Cadre d'emploi : Attaché Territorial

Grade : Attaché Territorial

Ancien effectif : 0

Nouvel effectif : 1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **DECIDE** : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposés.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012, article 6411.

- **ADOpte** à l'unanimité des membres présents.

#### ❖ **PRESENTATION DES ACTIVITES DE M. LE MAIRE DEPUIS NOVEMBRE 2021.**

Il est abordé quelques points supplémentaires tels que les activités du Maire depuis le Conseil Municipal du 22 novembre 2021 jusqu'au 31 janvier 2022 :

#### **Novembre :**

- Rencontre des élus et responsables de services du Conseil Départemental 45
- Etats généraux de l'économie et de l'emploi (CR CVL)
- Rencontre Monsieur LEVY (CD)
- Repas des aînés de la commune
- Commission d'appel d'offres (MO Ecole)
- RDV famille scolarisation à domicile
- Réunions diverses AME (CT, CHSCT)

#### **Décembre :**

- COPS
- RDV Pdt AME (Projets Paucourt)
- Missions AME
- Rencontre point projet ALSH (avec CV)
- Bureau et Conseil Communautaire
- CT & CHSCT AME
- Rencontre avec la Gendarmerie
- AG AMRL
- Rencontre CDF Paucourt
- Réunion AML 45
- Rencontre gendarmerie de Ferrières (point et perspectives)

- Rencontre CD du canton
- RDV Architecte MO Ecole
- CM

**Janvier :**

- Réunions diverses AME
- Rencontre journaliste
- AG constitutive l'Escargot
- RDV divers AME notamment projet Paucourt (révision SCOT)
- RDV AME pour Maison de la Forêt
- Négociation divers contrats fournisseurs
- Point sur déploiement de la fibre
- Nombreux RDV en gendarmerie
- Réunions institutionnelles AME
- Signature charte CTEC pour 2022 à 2024
- RDV Habitants
- Bureau Communautaire
- Rencontre conseiller DGFIP (avec MP)

**VIII. PRESENTATION DU DOB – Mme Muriel Paraskiova-Antonini (Adjointe au Maire chargée des Finances)**

M. Le maire propose de passer la parole à Mme Muriel Paraskiova-Antonini pour procéder à la présentation du DOB (Débat d'orientations budgétaires). Mme Muriel Paraskiova-Antonini, à l'appui d'un power point, procède à un rappel des principes budgétaires de la Commune, en section de fonctionnement et d'investissement.

Il résulte de cette présentation un résultat en fonctionnement (au 31 décembre 2021) de :

✚ 668 661 euros – Dépenses totales

✚ 749 473 euros – Recettes totales

Soit un excédent en fonctionnement estimé de 80 812 euros dont la DSC (Dotation de Solidarité Communautaire) d'un montant de 17 112 euros.

A noter que sur le budget initial, l'excédent prévu était alors estimé à 55 000 euros et que le montant étant de près de 80 000 euros ; il y a donc un delta positif de 25 000 euros supplémentaires.

Pour la partie investissement, il résulte :

✚ 120 969 euros – Dépenses totales

✚ 123 934 euros – Recettes totales

Soit un excédent prévisionnel de 2 965 euros ; il faut préciser que des subventions manquent et n'ont toujours pas été reçues par la Commune.

Au regard de ces résultats, M. le Maire explique qu'il faut garder beaucoup de vigilance. Il faut développer des axes de réflexions pour 2022 pertinents. On doit être conscients des dépenses pour ne pas avoir de surprises. La DGF (Dotation de Fonctionnement Globale) est de 61 509 euros ; en 7 ans, elle a chuté de près de 50 000 euros. Par ailleurs, la DSC subira une baisse en 2022 et cette dotation a subi également une perte de près de 10 000 euros en 7 ans.

Pour réfléchir à l'ensemble des projets à mettre en place sur l'année 2022, Mme Muriel Paraskiova-Antonini propose des fiches projets, au nombre de 8, aux élus communaux pour décider de leur pertinence et de leur réalisation.

M. Brémont s'interroge du résultat des 80 000 euros notamment au regard du fait que la Commune a perdu près de 50 000 euros des dotations de l'Etat ; qu'est-ce qui expliquerait que l'excédent soit si haut si les dotations sont plus faibles. M. le Maire ajoute qu'une dotation exceptionnelle liée à la pandémie est venue gonfler les résultats du budget et que des dépenses prévues n'ont pas été réalisées (frais des sorties piscine pour l'école). La gestion de la Commune a été saine.

Mais il faut garder à l'esprit que les années à venir vont se rapprocher d'un modèle plus normal après deux années de pandémie.

Pour la mandature en cours, la DSC n'est pas vouée à changer mais cela pourra changer à l'avenir. Si une entreprise s'installe à Paucourt, la dotation sera diminuée puisqu'elle est relative à la richesse de la Commune.

Il ne faut pas oublier que certains travaux de voirie sont gérés par l'AME et qu'il existe une caisse collective pour la réalisation des travaux pour chaque commune membre.

Les 8 projets sont présentés aux élus qui analysent la pertinence de leur réalisation. M. Brémont s'interroge sur la procédure des travaux à l'école. Normalement, on fait des travaux d'isolation puis on change le mode de chauffage et dans notre cas.

Monsieur Brémont à raison et c'est ce qui est fait mais probablement de façon concomitante pour se prémunir d'une défaillance des chaudières actuelles et au vu de la facilité de raccordement des PAC.

M. le Maire explique que les dossiers ont été présentés dans cet ordre et que le concept d'isolation sera une boîte dans une boîte pour une meilleure isolation, d'où la préconisation d'une isolation du groupe scolaire par l'extérieur.

M. le Maire finalise la présentation du DOB par un panorama des emprunts et de la dette communale. La dette s'élève à 320 000 euros ; le montant des remboursements est de l'ordre de 35 000 euros par an. Nous avons une capacité de désendettement de près de 6.2 ans. L'administration fiscale recommande de ne pas atteindre les 8 années. La situation reste correcte aujourd'hui mais elle reste sur un niveau élevé d'endettement. Le dernier emprunt dure jusqu'en 2034. Le pic des remboursements sera atteint en 2025 avec près de 36 000 euros à rembourser mais un prêt prendra fin. Le taux des prêts est fixe mais la répartition des taux intérêt et capital n'est pas homogène sur les années.

Les élus font le choix de ne pas tenir compte du montant de la DSC dans les années à venir au niveau du fonctionnement mais de considérer la DSC comme une ressource d'investissement.

En conclusion, M. le Maire explique que le minimum à dégager en excédent de fonctionnement reste de l'ordre de 50 -60 000 euros ; Il serait délicat d'avoir moins que cela. Il faut veiller au patrimoine de la Commune qui va s'appauvrir. Il n'y a pas beaucoup de terrains et de nouvelles constructions à prévoir ; la taxe d'aménagement risque de réduire notablement à l'avenir.

Il va falloir être vigilant sur les dépenses et charges de la section de fonctionnement. En personnel, il faut être conscient que cela fait très juste. Les moyens humains sont limités. La Commune essaie de faire des économies sur tous les postes.

Les bases fiscales vont évoluer et mécaniquement cela augmentera légèrement les ressources. C'est une moins bonne nouvelle pour les contribuables. Il faut rappeler que la Commune de Paucourt est considérée comme une Commune « riche » si l'on regarde les revenus moyens par habitant et cela peut également pénaliser la Commune pour l'obtention de dispositifs de soutien complémentaires.

Ce sera la Commission Finances qui étudiera prochainement le budget et qui finalisera le BP 2022. Elle se basera sur les fiches projets présentées en Conseil. Il faut étudier et analyser tous les projets, ne pas perdre de vue ceux démarrés, en cours et en projets (cimetière, voiries, Gendarmerie de Ferrières, matériels techniques, équipements de la Mairie, déploiement de la fibre, borne électrique, éclairages publics...)

Par ailleurs, M. le Maire évoque les multiples dégradations survenues sur la Commune (dégradations de panneaux, le stade communal, les carrefours giratoires, les vols sur les éclairages...). L'assurance ne fonctionne pas sur certains dossiers ; les dégradations ne sont pas prises en compte dans les clauses du contrat car elles n'y sont pas prévues. Cela représente aussi un coût important de réparation pour la Commune. Mme Pottier dit que cela devient très embêtant de ne pas avoir d'éclairage pour les enfants, le matin, à l'arrêt de bus. Mme Delaveau dit que ça devient même très dangereux.

M. le Maire dit qu'il a reçu des chiffrages pour la réparation de l'éclairage public sur les voies concernées mais les sommes à payer sont très importantes. Il va falloir trouver une solution contre les vols et sécuriser les mâts pour éviter ces types d'infractions. Aussi, le système de vidéoprotection est à revoir rapidement mais il faut, au préalable, que la Commune soit en conformité pour obtenir l'autorisation sur l'installation de nouvelles caméras. Ces chantiers- éclairage et sécurisation des sites - sont à revoir ; une réflexion est à mettre à place rapidement.

## **IX. Divers**

M. Lorentz donne ensuite la parole à Mme Vaillant. Elle explique que le Boulanger sera de retour sur la Commune, qu'il débutera la vente de pain, en point fixe, devant la Mairie, en février à ses horaires habituels puis, en tournée sur la Commune, aux domiciles des habitants, sur demande, à partir du mois de mars.

## **X. Intervention de Madame VAILLANT**

Madame Vaillant souhaite faire une annonce importante à l'assemblée.

Elle annonce sa démission de son mandat de conseillère municipale et d'adjointe au Maire pour incompatibilités. Elle dit avoir lancé plusieurs alertes mais en vain. Elle avait espoir que cela change en 2022 mais elle dit que les discordances ayant démarrées depuis plus d'un an, elle n'a plus le courage de continuer. Elle préfère démissionner avant que cela se fasse à son détriment. Elle précise avoir dédié 21 années de sa vie à la Commune, que c'était sa passion de servir les gens, la population et qu'elle démissionne à regret. Elle remercie l'assemblée de l'avoir écoutée et prendra attache avec les services de l'état pour acter sa démission.

En clôture, M. le Maire tient à remercier les élus de leur présence et s'excuse de la longueur de la réunion.

Sans autre commentaire, la séance est levée à 22h56.

Fait à Paucourt, le 1<sup>ER</sup> Février 2022

M. Gérard LORENTZ,  
Maire de Paucourt

Mme Muriel PARASKIOVA-ANTONINI,  
Secrétaire de séance